

15 juin 2012 -18:18

Appartient à [Conseil des ministres du 15 juin 2012](#)

Dispositions diverses en matière d'énergie - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé définitivement deux avant-projets de loi portant des dispositions diverses en matière d'énergie.

Cet avant-projet exécute une partie importante de la note portant un paquet global de mesures pour le marché du gaz et de l'électricité, approuvée par le Conseil des ministres du 12 mars 2012 ([voir communiqué de presse](#)). En premier lieu, il s'agit de l'abolition de l'indemnité de rupture pour tous les contrats de fourniture de gaz et d'électricité. En deuxième lieu, le gouvernement a décidé d'interdire aux fournisseurs de faire des marges sur les certificats verts. En plus, l'avant-projet reprend les dispositions en matière d'énergie qui ont été approuvées en première lecture par le Conseil des ministres du 17 février 2012 dans la loi portant des dispositions diverses urgentes.

L'avant-projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat et aux remarques des régions. Il sera soumis au Comité de concertation pour être ensuite déposé au Parlement dans les plus brefs délais. Pour le Gouvernement, cette mesure cruciale pour la mobilité sur le marché de l'énergie est très importante et la procédure d'urgence au Parlement sera dès lors demandée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Melchior Wathelet, secrétaire d'Etat
à l'Environnement, à l'Energie et à la Mobilité, et secrétaire
d'Etat aux Réformes institutionnelles

Rue de la Loi 51
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 790 57 11
<http://www.melchiorwathelet.be>

Service de presse de Mme Joëlle Milquet, Vice-Première ministre et ministre de l'Intérieur et de
l'Egalité des chances
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13
<http://www.milquet.belgium.be>

Service de presse de M. Johan Vande Lanotte, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie, des Consommateurs et de la Mer du Nord
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
[http:// http://www.economie.fgov.be](http://www.economie.fgov.be)

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>